



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_33-DE

S²LOW

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

33 - BOURSES COMMUNALES 2025/2026

Madame VALLIN rappelle à l'assemblée que les bourses communales sont versées sans condition de revenus dès la 6^{ème}.

Pour rappel en 2024/2025, les montants étaient les suivants :

- Ecoles du second cycle, LP : 65 €
- Etudes supérieures : 190 €

En 2024/2025, nous avons comptabilisé **649** demandes de bourses communales pour un montant total de 61 560.00 €. **494 collégiens et lycéens** ont bénéficié d'une bourse de 65.00 € et **155 étudiants** d'une bourse de 190 €.

Il est proposé de maintenir les mêmes montants pour 2025-2026.

Sur ces bases, et après avis favorable de la commission scolaire du jeudi 24 avril 2025 et du bureau municipal du 02 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2025/2026 tel que défini ci-dessus.

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH